

Construction de logements

Résultats à fin septembre 2019

Logements autorisés

La baisse du cumul annuel des autorisations de logements constatée à chaque fin de trimestre depuis mi-2018 se poursuit au 3^e trimestre 2019. Fin septembre 2019, le nombre de logements autorisés cumulés sur une année s'élève pour la région Grand Est à 25 900 logements, soit un recul de 15 % par rapport à la période allant d'octobre 2017 à septembre 2018. Au niveau national, les autorisations de construction affichent un repli de 6 %.

Au niveau départemental, la tendance est au repli dans tous les départements les plus urbains et

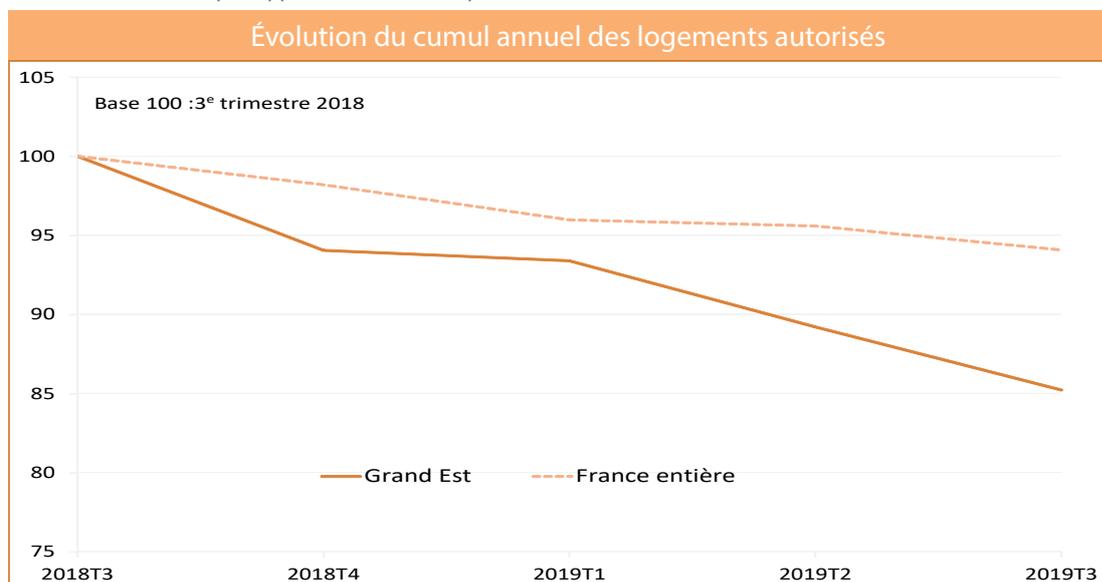
touche plus particulièrement les départements les plus pourvoyeurs de logements dans la région. Ainsi, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, qui concentrent 43 % des autorisations, affichent un recul de respectivement -29 % et -18 % du cumul annuel. Les baisses sont moindres dans la Marne (-12 %), la Meurthe-et-Moselle (-3 %) et la Moselle (-7 %).

À l'inverse, la tendance est à la hausse dans les autres départements de la région, hormis en Haute-Marne où les cumuls annuels des autorisations de construction chutent de 38 %.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Oct 18 à Sept 19)	N/N-1 (%)*
Ardennes	470	14
Aube	1 450	8
Marne	3 410	-12
Haute-Marne	250	-38
Meurthe-et-Moselle	2 520	-3
Meuse	270	24
Moselle	5 350	-7
Bas-Rhin	6 810	-29
Haut-Rhin	4 340	-18
Vosges	1 050	15
Région Grand Est	25 900	-15
France entière	438 100	-6

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2019

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2019



Logements commencés

Le cumul annuel des logements commencés s'élève à 24 900 unités à fin septembre 2019, soit un recul de 7 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs. Il est en baisse constante à chaque fin de trimestre depuis le début de l'année 2018. Au niveau national, les mises en chantiers sont en baisse de 4 % par rapport à l'année antérieure.

À l'échelle départementale, l'évolution des mises en chantier est contrastée. Dans les départements les plus urbains de la région, la tendance est à la hausse dans la Marne et le Haut-Rhin avec respectivement +13 % et +4 % alors que la Meurthe-et-Moselle (-6 %) et la Moselle (-20 %) affichent un repli des mises en chantier. Le Bas-Rhin, qui concentre 30 % des logements commencés de la région, affiche un recul de 14 % du cumul annuel.

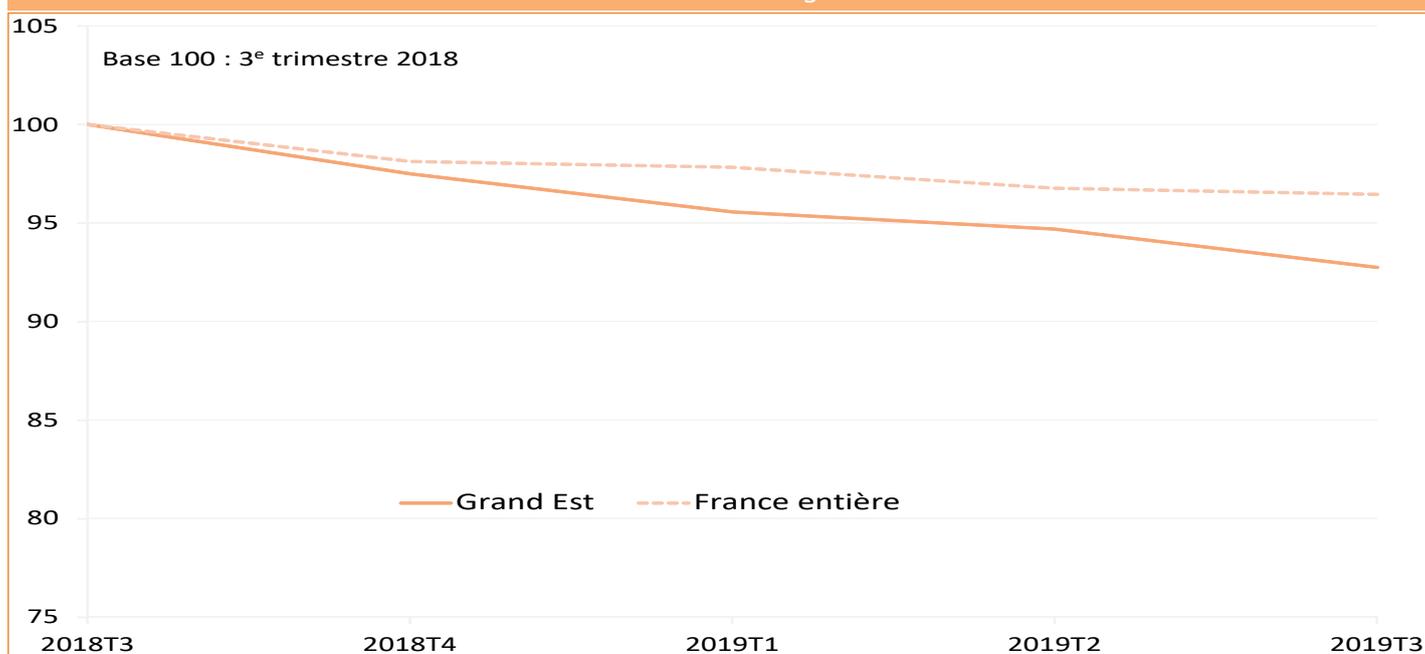
Dans les autres départements, qui représentent à eux cinq moins de 12 % des logements commencés du Grand Est, l'évolution varie de -8 % en Haute-Marne à +11 % dans le département des Vosges.

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Oct 18 à Sep 19)	N/N-1 (%)*
Ardennes	500	9
Aube	1 220	-5
Marne	3 010	13
Haute-Marne	260	-8
Meurthe-et-Moselle	2 740	-6
Meuse	220	-8
Moselle	4 430	-20
Bas-Rhin	7 490	-14
Haut-Rhin	4 140	4
Vosges	870	11
Région Grand Est	24 900	-7
France entière	410 700	-4

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin septembre 2019

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution du cumul annuel des logements commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2019

Type de logements

La baisse du cumul annuel des autorisations de logements touche tous les segments du marché de la construction et particulièrement celui des logements collectifs et en résidence qui chute de 21 %. Le Bas-Rhin est département qui affiche le plus fort repli des autorisations de logement collectifs et en résidence (-38 %) À l'inverse, les Vosges est le département où les autorisations de construction de logements individuels ont le plus progressé (+21 %).

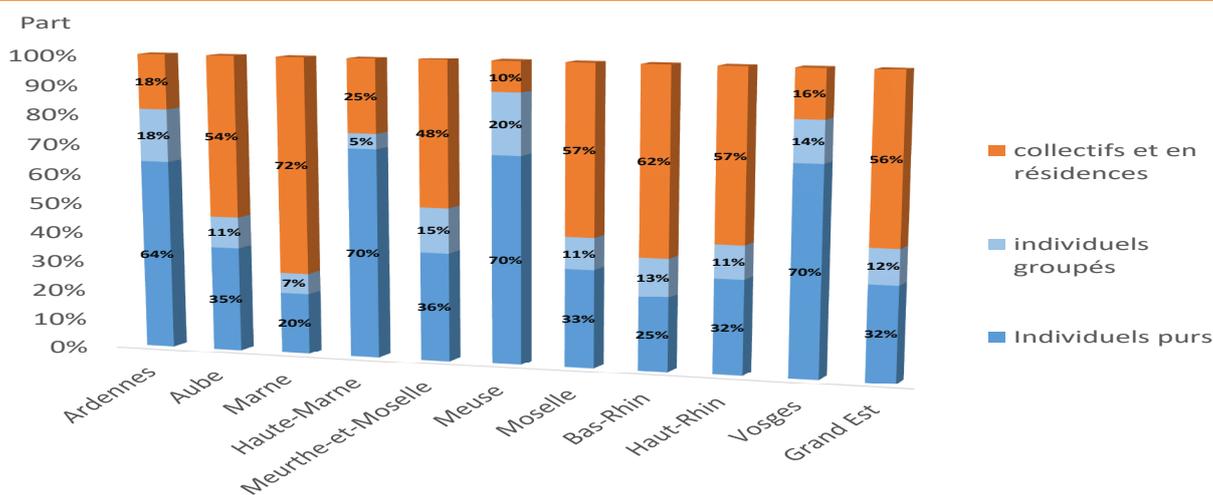
Pour les mises en chantier, le cumul annuel des constructions de logements individuels purs et de logements collectifs et en résidence est en recul respectivement de -8 % et -9 % alors que le segment des constructions de logements individuels groupés est en hausse de 6 %. La Marne et le Haut-Rhin affichent la plus forte croissance

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Oct18 à Sep 19)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	25 900	-15	-6
individuels	11 320	-5	-1
individuels purs	8 340	-4	0
individuels groupés	2 990	-7	-3
collectifs et en résidences	14 580	-21	-9
Logements commencés	24 900	-7	-4
individuels	10 350	-4	-3
individuels purs	7 640	-8	-4
individuels groupés	2 700	6	-1
collectifs et en résidences	14 530	-9	-4

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2019
* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

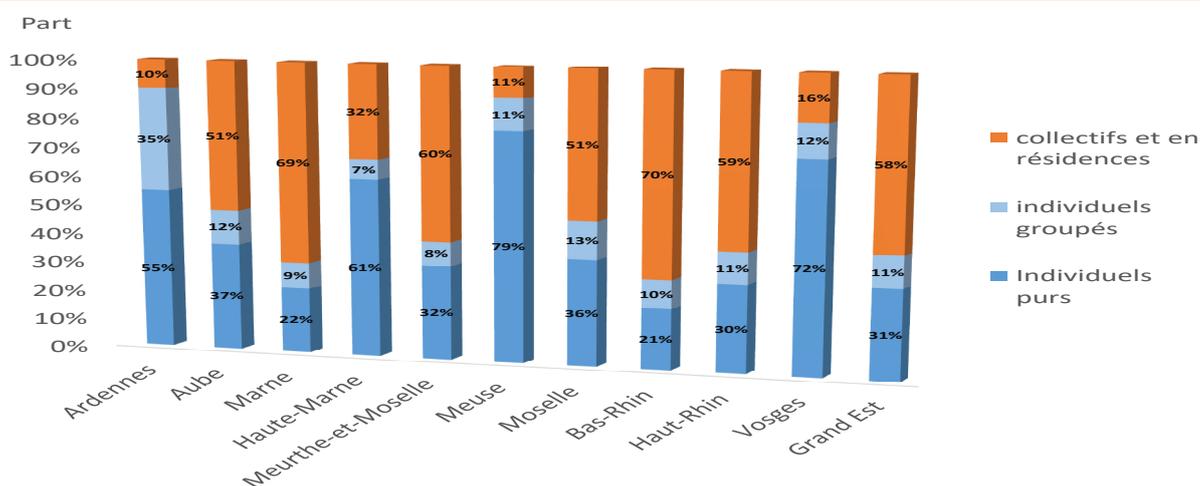
de construction de logements collectifs sur les douze derniers mois, soient respectivement 30 et 13 %.

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2019

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2019

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie?rubrique=53&dossier=1047>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels

se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

 Mohamed MEKKI
Service connaissance
et développement
durable